

## Conseil d'administration Séance du 10 juillet 2024

| ACTE ADMINISTRATIF | RESSOURCES HUMAINES   |
|--------------------|-----------------------|
| Acte 43/2024       | Rapport Social Unique |

Vu les articles L712-1 à L712-6, L712-6-1 et L719-7 du code de l'éducation Vu l'avis du Comité Social de l'Administration du 17 juin 2024

Le Conseil d'Administration approuve le Rapport Social Unique 2023.

Document annexé à télécharger.

A Saint Etienne le 11 juillet 2024 Le Président du Conseil d'Administration, Président de l'Université,

Florent PIGEON

POUR: 29 CONTRE: 0 ABST: 0